

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira :

Le lundi 15 avril 2024  
À 20h00  
Salle du Conseil Municipal

### ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance du Conseil Municipal du 18 mars 2024
- Rapport des décisions prises par Monsieur le Maire : néant

Les documents listés ci-dessous sont annexés avec la présente convocation :

- Objet n°1 : Budget principal - compte financier unique 2023
- Objet n°3 : Budget principal - exercice 2024
- Objet n°12 : Convention de broyage des végétaux

- Objet n°1 : Budget principal - approbation du compte financier unique 2023
- Objet n°2 : Budget principal 2024 - affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
- Objet n°3 : Budget principal - vote du budget de l'exercice 2024
- Objet n°4 : Vote des taux d'imposition - année 2024
- Objet n°5 : Subvention au CCAS - Année 2024
- Objet n°6 : Contrat d'association avec les écoles privées - participation financière 2024
- Objet n°7 : Accueil de loisirs et périscolaire Poil de Carotte - fixation des tarifs pour l'année scolaire 2024-2025
- Objet n°8 : Restauration scolaire - fixation des tarifs pour l'année scolaire 2024-2025
- Objet n°9 : Création d'un emploi non permanent d'attaché suite à un accroissement temporaire d'activité
- Objet n°10 : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité
- Objet n°11 : Personnel communal - tableau des effectifs
- Objet n°12 : Service de broyage des végétaux communaux - reconduction de la convention avec Cholet Agglomération.

A Saint Christophe du Bois,  
Le 9 avril 2024,

Le Maire, Sylvain SENECAILLE

